



Syndicat National  
des Services Déconcentrés  
de la Culture

Section de la DRAC Île-de-France

## Compte rendu du Comité technique de la DRAC ÎLE-DE-FRANCE. Jeudi 28 septembre 2017

Le comité technique de la DRAC Île-de-France, réuni le jeudi 28 septembre 2017, a été l'occasion de mesurer une fois encore à quel point les questions humaines, les agents et les agents mais aussi les usagers du service public sont loin, bien loin des considérations de la direction.

### 1. Le « COPIF »

La refonte du comité des projets individuels de formation (COPIF) a fait l'objet des premiers débats. Le cadre méritait en effet d'être re-posé. Les représentants du personnel ont fait valoir que les demandes de formation quelles qu'elles soient doivent impérativement être adressées par écrit au supérieur hiérarchique. Lequel ne peut en aucun cas refuser que la demande soit formulée. Il est donc essentiel que vos demandes soient toujours écrites : le refus oral d'un supérieur ne constitue en rien une décision de l'administration. Si la demande écrite de formation a fait l'objet d'un avis défavorable de la part du supérieur hiérarchique, vous avez la possibilité de faire valoir une seconde fois votre demande en l'adressant directement aux membres du COPIF.

### 2. Le SMAP

Voici un sujet dont on ne cesse de parler, mais beaucoup plus dans la forme que sur le fond, car « peu de choses ont avancé » de l'aveu même de la Directrice. Certes, il a été rappelé que le SMAP (service métropolitain de l'architecture et du patrimoine) est le fruit d'une décision d'octobre 2015 prise par le Premier Ministre de l'époque. Mais les temps ayant changé, les gouvernements pareillement, on en est à peu près au même point qu'il y a deux ans.

Accompagnant une fiche au format A4 recto (point trop n'en faut), la direction a mis sur pied un planning des étapes du projet prévoyant la présentation du projet en comité technique... Mais de là à ce que la direction saisisse vos représentants pour approfondir la méthodologie et anticiper ce que la fusion des UDAP peut signifier en termes de conditions de travail, il ne faut pas rêver. « Dialogue », vous avez dit « dialogue » ? Autoritarisme pur et simple : On va fusionner, point barre...

Une adresse courriel sera mise en place, genre de boîte à idées pour que les agents puissent « participer ». Au moins, comme ça la direction saura **qui** pense **quoi** ! Que les membres des instances – donc vos représentants ! - puissent avoir accès aux éventuelles réponses qu'il y aurait, là en revanche cela a été exclu *mordicus*. En voilà une bonne idée qui favorise l'anonymat et le dialogue social !

De même, la Direction refuse que le CHSCT soit saisi de cette question. Comme s'il n'y avait aucun impact sur la santé, les conditions de travail... Peu importe, il y aura malgré tout un CHSCT à ce sujet, le pouvoir décisionnel de la direction à ce sujet n'étant pas encore supérieure à celle de la réglementation en la matière.

Par ailleurs, nous pouvons d'ores et déjà nous attendre à ce que la fusion des UDAP aboutisse à des suppressions de postes. Le ministère a annoncé la suppression de 25 postes en DRAC, ainsi que l'ont rappelé les représentants au cours de la séance. Peut-être quelques-uns des postes en UDAP disparaîtront-ils à cette occasion ?

A cette occasion, l'Architecte urbaniste de l'État chargé de cet épineux dossier était convié comme expert par l'administration. Il aurait peut-être pu nous fournir des explications plus concrètes si ... la direction lui avait donné la parole, c'est généralement pour cela que l'on convoque un expert. N'ayant aucunement été sollicité, il est reparti comme il était venu, à la fin du point. Décidément, nous sommes tous et toutes élégamment traités à la DRAC Île-de-France !!

### 3. L'organisation du secrétariat général

Pour une fois, la création de fonctions nouvelles a été présentée en séance et avant que la création ait eu lieu. Une première. Trois fonctions seront instaurées : adjoint à la Secrétaire générale, adjoint au chef du bureau des affaires financières, adjoint au chef des ressources humaines **le tout à effectif constant**. Décidément, après l'arrivée « atomique » d'un Chef de Cabinet, le « mille-feuille administratif », tant décrié et base de départ de toutes les réformes de l'administration de l'État se porte plutôt bien ! Par contre, pour

mettre vraiment les mains dans le cambouis il ne reste quasi personne. Encore une belle idée qui va mettre de l'ambiance dans les services concernés !

#### **4. Le fameux « Document d'orientations stratégiques pour la DRAC »**

A l'instar du SMAP, sur ce sujet, la Direction s'est bien gardée d'entamer un véritable dialogue avec les représentants du personnel. Certes, l'annonce de la démarche avait été faite en avril dernier, mais on en était resté là. La Direction a-t-elle jugé utile de saisir préalablement les instances pour étudier la démarche, ses orientations, sa finalité, sa méthodologie ? Que diantre, non ! C'est au cours de cette séance du 28 septembre que les représentants du personnel ont pu enfin officiellement prendre connaissance du projet, alors qu'il était engagé en vérité depuis juillet, puisque la Direction avait alors annoncé en comité de direction l'entreprise prestataire retenue. Sans parler des comités de direction réunis en septembre pour présenter les axes définis par la Direction dans sa tour d'ivoire.

Les représentants du personnel ont d'abord souhaité que ce point indiqué initialement comme « pour information » passe au statut de « pour avis ». Obtenu : « Abstention » de la CFDT et de la CGT ? Vote « pour » de l'UNSA/SNATAU.

La Direction a confirmé sa volonté de définir un document précisant les orientations pour les cinq prochaines années. Un rapport bâti en trois mois, cinq groupes de travail qui se réuniront de deux à trois fois, c'est ainsi que le cadre de l'action des femmes et des hommes de la DRAC Île-de-France se décide.... Il a fallu que les représentants du personnel insistent fermement sur la nécessité de réunir l'ensemble des agents pour qu'ils puissent savoir à quelle sauce ils vont être mangés. Nous avons finalement obtenu gain de cause puisque la proposition a été retenue du bout des lèvres par l'administration.

Mais c'est pourtant bien de réorganisation générale qu'il s'agit. Alors que le ministère annonce pour 2018 la suppression de 25 postes dans les DRAC, la Direction réfute que cet exercice soit en fait, la base non avouée d'une restructuration dans le cadre de la nouvelle baisse des emplois. On a beau nous assurer qu' « *il ne s'agit pas d'une démarche pour réformer mais pour partager un cadre commun* », le mutisme reste total, malgré nos questions, sur les moyens financiers et humains qui pourraient accompagner les politiques à porter, enfin, celles qui seront priorisées. C'est secondaire, une brouille....

Pas vraiment novatrice, chaque direction, depuis des années nous fait le coup. Il faut bien marquer son passage, les directeurs (trices) s'en vont, les personnels restent ; « *Après moi, le déluge* ». Un autre arrive, constate l'état déplorable des services laissé par ces prédécesseurs et nous relance à coup d'audits et d'études onéreuses dans une nouvelle consultation restreinte et chronophage, stressante et démobilisatrice pour les personnels de moins en moins nombreux et totalement démotivés.

#### **5. Le logiciel ARP**

Parmi les points divers, les représentants du personnel ont souhaité faire part de la situation dramatique que connaît le SRA par le déploiement du logiciel ARP. Ce logiciel dont l'administration vantait pourtant les mérites pose en réalité de nombreux problèmes en termes d'interopérabilité, de récupération des notices établies auparavant sur File Maker Pro, etc. Le logiciel ARP n'est pas abouti en l'état actuel, de nombreux modules sont manquants et les conséquences s'avèrent particulièrement désastreuses. La CGT-Culture avait d'ailleurs alerté l'administration dès février 2012 sur l'impact néfaste de cet outil (voir site Internet de la CGT-Culture).

Lors du CT, les représentants du personnel ont démontré à l'administration que le temps de travail généré par ce seul outil (multiplié par 6 pour rentrer les données) conduira *in fine* les agents du SRA à abandonner l'étude d'une partie des projets de construction, ce qui entraînera de fait la diminution du nombre de fouilles. Avec notamment pour conséquence, la diminution des marchés pour les prestataires, dont l'INRAP...

Ou comment le ministère de la Culture détruit le ministère de la Culture.

L'administration s'est voulue rassurante et a garanti qu'elle ferait remonter cette difficulté en centrale. Nous voilà rassurés.

Les représentants du personnel  
SNSD-CGT-Culture  
du Comité technique de la DRAC Île-de-France  
Paris, le 5 octobre 2017